

SÉANCES ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNÉE 2022

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée:

QU' en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes*, le Conseil de toute municipalité doit publier un avis public afin d'aviser les citoyens de la Ville de Valcourt d'un changement de date des séances ordinaires du Conseil municipal;

QUE les dates des séances ordinaires du Conseil prévues pour le reste de l'année 2022, sont les suivantes :

06 septembre	(mardi)
04 octobre	(mardi)
08 novembre	(mardi)
06 décembre	(mardi)

Lieu : Salle du conseil de l'Hôtel de ville de Valcourt,
1155, rue St-Joseph

Heure : 19 :00 heures

Donné à Valcourt, ce 17 août 2022



M^e Lydia Laquerre,
Greffière